



Note synthétique de présentation du budget du CCAS Compte Financier Unique 2024 Budget primitif 2025

Le cadre général du budget

Conformément aux dispositions de l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, le budget du CCAS est mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il retrace les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LADOIX-SERRIGNY ; elle est disponible sur le site internet de LADOIX-SERRIGNY (<http://www.ladoix-serrigny.fr/>).

Le budget du CCAS retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Ce budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 24 mars 2025 par le Conseil d'Administration. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le Budget du CCAS a pour mission de répondre au besoin d'aide sociale sur la commune.

Pour cela, il s'exécute uniquement sur la section de fonctionnement, aucun crédit n'étant inscrit en investissement.

Compte Financier Unique 2024 du CCAS

Pour mémoire, en 2024, les crédits votés en section de fonctionnement étaient de 22 600 €. L'exécution de l'exercice laisse apparaître une réalisation de 12 463.90 € en dépense et une réalisation de 22 600 € en recette, soit un excédent constaté de 10 136.10 €.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement le colis de Noël des seniors de plus de 70 ans pour un montant de 9 262.50 € en 2024. Par rapport à l'année 2023 on note une augmentation de 0.695 %.

Le conseil d'administration a aidé une famille ladoisienne ayant subi un incendie dans leur habitation pour un montant de 1 500 €.

Une bourse aux permis a été réglée et réalisée en 2024.

PREVISIONS BUDGETAIRES PRIMITIF 2025
CCAS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les Dépenses

Le chapitre 011 correspond aux dépenses courantes notamment les dépenses liées aux colis de Noël distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus, de la commune (seule ou en couple) encore installées sur le village ou placées en maisons de retraite.

Le chapitre 65 correspond à l'ensemble des aides versées par le CCAS.

Le CCAS a mis en place, depuis 2016, le dispositif « Bourse au permis de conduire ».

Cette bourse est allouée à un candidat de la Commune pour financer en partie son permis de conduire (800 € pour une bourse).

En contrepartie, le jeune âgé de 18 à 25 ans s'engage à participer à la vie de sa commune, au travers d'une activité à caractère social ou communal, pour une durée de 80 heures.

Une charte est signée avec l'auto-école choisie par le candidat boursier, la somme de 800 € est versée (après les heures effectuées par le candidat) directement à l'auto-école.

Ce dispositif est reconduit pour 2025, deux bourses pourraient être attribuées.

DEPENSES FONCTIONNEMENT/ CCAS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
60623 Alimentation	5 509,45	1 966,00	13 978,60	8 765,02	9 198,60	10 000,00	9 262,50	10 000,00
60632 Fêtes et cérémonies	0,00	3 949,01	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6281 Cotisation Territoires numériques	0,00	94,76	94,83	94,52	768,00	800,00	806,40	850,00
TOTAL CHAPITRE 011	5 509,45	6 009,77	14 073,43	8 859,54	9 966,60	10 800,00	10 068,90	10 850,00
6450 Cotisations Ursaff membres CCAS	108,00	120,00	95,00	95,00	95,00	200,00	95,00	150,00
TOTAL CHAPITRE 012	108,00	120,00	95,00	95,00	95,00	200,00	95,00	150,00
65133 Secours d'urgence	0,00	1 100,00	1 400,00	11 549,01	5 055,00	10 000,00	1 500,00	10 000,00
6568 Bourse aux permis	0,00	0,00	2 400,00	1 600,00	0,00	#####	800,00	1 600,00
TOTAL CHAPITRE 65	0,00	1 100,00	3 800,00	13 149,01	5 055,00	11 600,00	2 300,00	11 600,00
TOTAL GENERAL DÉPENSES	5 617,45	7 229,77	17 968,43	#####	15 116,60	22 600,00	12 463,90	22 600,00

Les Recettes

Le chapitre 002 correspond à l'excédent constaté à la fin de l'exercice 2024 et reporté en crédit pour l'exercice budgétaire 2024.

Le chapitre 77 correspond aux différents versements effectués auprès du CCAS relevant un caractère exceptionnel (don...).

Le chapitre 74 correspond au versement de la subvention effectuée chaque année par la Commune.

RECETTES FONCTIONNEMENT /CCAS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 660,42	3 932,47	1 489,70	767,27	5 696,72	6 983,40	6 983,40	10 136,10
TOTAL CHAPITRE 011	1 660,42	3 932,47	1 489,70	767,27	5 696,72	6 983,40	6 983,40	10 136,10
74748 Prélèvement sur budget principal	6 720,00	4 577,00	17 211,00	27 033,00	16 403,28	15 616,60	15 616,60	12 463,90
TOTAL CHAPITRE 74	6 720,00	4 577,00	17 211,00	27 033,00	16 403,28	15 616,60	15 616,60	12 463,90
7713 Libéralités reçues	1 169,50	210,00	35,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL CHAPITRE 77	1 169,50	210,00	35,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GENERAL RECETTES	9 549,92	8 719,47	18 735,70	27 800,27	22 100,00	22 600,00	22 600,00	22 600,00

Fait à Ladoix-Serrigny, le 24 mars 2025

Le Président,
Jérôme FOL

